

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - parc photovoltaïque de Saint Jouvent à l'intention du commissaire enquêteur

De : Jeanne Dupic <jeanne.helena.dupic@gmail.com>

Date : 15/10/2023 20:07

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Bonjour,

Veillez-trouver ci-joint mon avis dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de centrale photovoltaïque de Saint-Jouvent.

Puis-je avoir de votre part un accusé de réception s'il vous plaît ?

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces remarques et je vous souhaite une excellente journée.

Bien cordialement,

Jeanne-Hélène Dupic

— Pièces jointes : —

Notes pour le commissaire enquêteur.docx

16,3 Ko

Dans le cadre de l'enquête publique au sujet de la centrale photovoltaïque qui risque de s'implanter sur la commune de Saint-Jouvent entre les villages des Meynieux et de Romanet, je viens, Monsieur le commissaire enquêteur, vous exprimer mon avis à ce sujet.

Premièrement, je tiens à rappeler que ce projet de centrale photovoltaïque est censé s'implanter sur des terres agricoles déjà cultivées et cultivables, qui plus sont entourées de bois et de bosquets avec toute une faune et une flore vivant sur place. Je pense que c'est un point important à souligner puisqu'il permet de mettre en perspectives les différents enjeux liés au projet. En effet, ce dernier est mis en place dans le cadre de l'accélération des projets ENR décidé par l'État français. La centrale photovoltaïque est donc censée répondre à l'enjeu du changement climatique via le développement des énergies renouvelables. Cependant, contrairement à ce qu'on l'on pourrait penser, ce n'est pas le seul danger qui risque de bouleverser notre avenir et notre écosystème. Il existe en effet neuf limites planétaires, or en 2023 nous en avons déjà dépassées six. Parmi elles, nous pouvons notamment citer l'intégrité de la biosphère (perte de biodiversité) ou encore le changement d'usage des sols (appauvrissement de la richesse des sols). Ainsi, le projet de centrale photovoltaïque tel qu'il a été construit risque d'aggraver deux autres limites planétaires en essayant d'en améliorer une. Le fait de recouvrir les terres avec des panneaux solaires appauvrit les sols sur le long terme et ne pourra que bouleverser la biodiversité sur place notamment à cause des clôtures mais aussi des arbres coupés. Or je pense qu'étant donné la gravité de la situation actuelle en termes d'écologie, nous ne devrions pas essayer de trop favoriser un enjeu par rapport aux autres au risque de se retrouver dans une situation d'emballement que nous ne saurions gérer. De plus, au-delà des enjeux environnementaux, l'agriculture est extrêmement importante. Nous savons qu'il risque d'y avoir des problèmes pour nourrir l'ensemble de la population à l'avenir. Nous ne devrions donc pas gâcher des terres agricoles. J'aimerais alors que les projets réalisés sur notre territoire témoignent d'une plus grande réflexion globale pour apporter une réponse adaptée à chacun des enjeux et non une qui en améliore un et finit de détruire les autres.

Deuxièmement, le projet d'agrivoltaïsme est un autre point que je souhaiterais aborder. En effet, le projet de centrale prévoit l'installation d'un agriculteur en élevage ovin pour de la production de lait sur les terres recouvertes par les panneaux photovoltaïque. Il y a ici deux points qui me paraissent primordiaux à prendre en considération. Premièrement, la surface des terres agricoles actuellement cultivées qui vont donc être transformées représente vingt hectares. Quel agriculteur ovin peut aujourd'hui prétendre vivre sur une ferme de vingt hectares recouverts de panneaux photovoltaïque (réduction de la surface cultivable) ? C'est une surface bien trop petite sachant que les terres seront en plus recouvertes de panneaux solaires. Deuxièmement, la moitié des terres agricoles sont aujourd'hui déjà cultivées par un agriculteur (M. Anthony Marzet) qui a un bail rural pour l'exploitation de ces terrains. Il n'a même pas été prévenu de la création de ce projet et n'a donc pu prendre aucune mesure pour s'adapter. Le projet consisterait donc à évincer un agriculteur déjà en place avec une exploitation qui fonctionne pour en installer un autre dont la rentabilité économique de sa ferme sera plus qu'incertaine. Cela me fait me questionner sur les façons de faire, pouvons-nous aujourd'hui retirer à un agriculteur des terres qu'il a en location pour en installer un nouveau sur un projet nébuleux ? Ce projet de centrale a-t-il donc vraiment été construit comme un projet d'agrivoltaïsme ou cette partie a-t-elle juste été rajoutée pour satisfaire la législation ? En effet, depuis 2009 la loi interdit l'implantation

de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles. En mars 2023, une nouvelle loi a été promulguée pour spécifier les conditions de l'agrivoltaïsme en statuant que la partie agricole doit être prépondérante sur l'utilisation des terres. Or ici, comme nous l'avons vu, ce n'est pas le cas.

Troisièmement, j'aimerais souligner le manque de transparence du dossier. En effet, je parlais dans mon paragraphe précédent de l'agriculteur en place qui n'a même pas été informé, mais je n'ai pas encore parlé des riverains. Ces derniers ont découvert le projet uniquement grâce aux panneaux annonçant l'enquête publique. Je trouve que c'est un manque de communication criant surtout face à un projet d'une telle importance. Plusieurs villages sont touchés (Romanet, les Meynieux, Dougneix), des personnes le sont personnellement par leur lieu d'habitation (pollution visuelle), des entreprises (les écuries de la Tuilière, la ferme de M. Anthony Marzet). Je pense qu'une concertation avec la population aurait été la bienvenue. De plus, le projet a été présenté d'une façon plus que douteuse lors du conseil municipal et pour les habitants de la commune. En effet, il a été annoncé comme s'installant sur une carrière or ce n'est pas le cas. Même si les terres en question se trouvent sur une zone d'extension possible de la carrière au regard du PLU, ce sont en réalité bel et bien des terres agricoles qui sont cultivées depuis des années et qui sont encore cultivables.

Enfin, le dernier point que je voudrais aborder est celui du patrimoine culturel de notre commune. Le Limousin est connu pour être un espace rural d'une très grande beauté. Quand nous pensons au Limousin, nous pensons aux belles prairies, aux terrains vallonnés, aux bois, aux vaches Limousines. Nous avons une image de calme, de nature, de sérénité. C'est ce que bon nombre de personnes recherchent dans ce territoire et dans le fait d'habiter ou de randonner à Saint-Jouvent. Or, le projet de centrale photovoltaïque touche plusieurs sentiers de randonnées : le circuit des carrières, le circuit de Neuplanchas. Ces chemins seront bien dégradés visuellement par la centrale. Et c'est tout un patrimoine qui risque d'être écorché... En outre, au-delà du patrimoine culturel, le patrimoine économique de la commune est également en jeu. En effet, l'entreprise porteuse du projet est une entreprise Lyonnaise et les panneaux photovoltaïques utilisés pour la centrale ne sont même pas français ! Aucune économie locale n'est alors favorisée.

Ainsi, au regard de tous ces éléments je souhaiterais que le projet de centrale photovoltaïque de Saint-Jouvent soit revu. Il est fondamental de s'engager dans le développement des énergies renouvelables au niveau national comme local mais je pense qu'il serait largement préférable d'utiliser des terres déjà artificialisées pour cela. Comme dit précédemment je souhaiterais qu'une réflexion plus globale soit menée pour prendre en compte tous les enjeux et développer un projet qui s'inscrirait véritablement dans une démarche de développement durable dans le sens défini par l'ONU comme : « répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » Gro Harlem Brundtland. Or je pense que dans ce cadre l'utilisation et la transformation de terres agricoles cultivables, de bois et de zones humides devraient faire l'objet d'une plus grande attention.

Jeanne-Hélène Dupic